
Lettre des officiers municipaux de Ploërmel sur la présence de navires anglais près de Saint-Malo, lors de la séance du 2 juillet 1791

Citer ce document / Cite this document :

Lettre des officiers municipaux de Ploërmel sur la présence de navires anglais près de Saint-Malo, lors de la séance du 2 juillet 1791. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XXVII - Du 6 juin au 5 juillet 1791. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1887. pp. 663-664;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1887_num_27_1_11491_t1_0663_0000_3

Fichier pdf généré le 10/07/2019

malgré son ardeur, se serait vue épuisée de fatigue. M. Bouillé qui, avant d'aller pour exécuter son projet à Montmédy, avait séjourné à Longwy, se trouvait par conséquent dans les environs, et nous donnait de l'inquiétude, le connaissant entreprenant; des nouvelles alarmantes venant du pays de Luxembourg. L'augmentaient encore, et obligeaient à une surveillance continuelle; à chaque instant des communautés venaient réclamer des armes qu'on leur faisait délivrer.

« Dans ces circonstances, il fut établi un comité militaire pour aviser aux moyens de la défense de la place, et des mesures provisoires furent exécutées. Le samedi, on vit figurer sur les fontières des hulans venant de passer la revue à Virton; toute la garnison ne se coucha pas, et l'on était résolu à vaincre ou mourir; le dimanche vers le soir, des hulans s'étaient emparés d'un homme passé Mont-Saint-Martin; les cris de ce détenu donnèrent l'alarme au village, qui la communiqua à Longwy par le citoyens qui étaient à la promenade et qui rentrèrent en foule; l'on courut aux armes; les remarques furent borbées dans un instant; et citoyen-soldat et soldat-citoyen, tout fut placé au poste assigné avec la rapidité de l'éclair; mais la sécurité remplaça bientôt les craintes, par le rapport des découvertes qu'on fit. La gendarmerie nationale, ne consultant que son zèle, était allée sans ordre demander du secours dans les environs, de sorte que toute la nuit des détachements sans nombre arrivèrent; Metz, Verdun s'acheminaient, de manière que 40,000 hommes seraient tombés sur les bras de l'ennemi, mais que des courriers que nous dépêchâmes firent rétrograder. L'on s'occupe en ce moment du dressement des batteries et de la manœuvre nécessaire aux remparts. Nos 2 ingénieurs nous ont abandonnés, et sont allés rejoindre les mécontents à Trèves.

« Nous ne pouvons trop accorder de louanges au brave régiment ci-devant d'Armagnac, qui s'est montré infatigable. Les braves hussards de ci-devant Chamboran ont montré le zèle le plus vif, et le faible détachement d'artillerie mérite les éloges les plus soutenus; ces dignes soldats semblaient doubler leur existence dans cette circonstance, et leur chef, M. Grandchamp, a rendu les services les plus signalés. La réunion des citoyens a été vraiment admirable. Nul danger n'était craint. Enfin aucun désordre n'a accompagné ces moments d'alarme pour la France.

« Vous aurez, Monsieur, un détail plus long par le procès-verbal qui a été dressé par l'assemblée permanente. Ci-joint, vous trouverez un état de ce qu'il faut à la place; pareil a été remis au directeur de l'artillerie à Metz, le 3 juin, et au département le 25. Nos fortifications sont dans un délabrement que vous connaissez. Il serait à propos de faire donner des ordres pour presser ce qui est provisoirement ordonné.

« En un mot, l'indispensable serait des fonds pour tous ces objets. Notre garnison n'est composée, dans ce moment, que du régiment d'Armagnac et 120 hussards, les autres étant détachés; pour l'artillerie, nous n'avons que 30 hommes. A cette faiblesse, vous sentez aisément combien il est instant de nous procurer une augmentation générale, surtout des fournitures dont on nous a dégaris.

« Pour Montmédy, de bons ingénieurs nous sont également nécessaires. Il est également à propos de faire incessamment remplacer les 3,500 fusils délivrés, tant au régiment d'Armagnac, qui en avait 200 hors de service, qu'à la compagnie qui avait besoin d'être armée, et dont

les demandes avaient toujours été infructueuses, parce qu'il faut 600 fusils pour l'approvisionnement indispensable de la place.

« Nous n'avons pu nous procurer des Récollets le plan de leurs maisons; mais tous les avantages s'y trouvent réunis pour un établissement de cavalerie, de même qu'aux Carmes, et la proximité de l'eau ne laisse aucune réplique. Nous vous serions obligés, Monsieur, de vouloir bien mettre nos besoins qui sont les plus urgents sous les yeux du ministre. Nous n'avons pas besoin de vous prier de solliciter ardemment toutes nos demandes. Nous connaissons trop votre civisme, l'énergie de vos démarches et votre zèle ardent et soutenu pour le bien de notre ville. Nous vous prions de même de nous marquer un mot à l'occasion de nos bois, ainsi que M. Hermann vous en a fait la demande en notre nom.

« Nous sommes avec respect,

« Signé : Les officiers municipaux

« de la commune de Longwy. »

Un membre donne lecture d'une lettre des officiers municipaux de Ploërmel.

Cette lettre est ainsi conçue :

« Ploërmel, le 28 juin 1791.

« Nous eûmes hier au soir une grande alerte par un courrier venu à grand hâte nous annoncer que les Anglais étaient près de Saint-Malo, vis-à-vis le Guildo, et paraissaient être disposés à une descente. Nous fîmes partir sur-le-champ un courrier sur la route de Dinan, qui est revenu ce matin et nous a rapporté le certificat dont nous vous faisons passer ci-joint une copie.

« Comme l'alarme était des plus grandes dans tout le canton, nous avons dépêché sur-le-champ des courriers à Vannes, Malétroit et Josselin : nous avions instruit hier au soir, sitôt que la nouvelle nous fut donnée, qu'il n'y avait rien à craindre; mais cela n'a pas empêché qu'il ne soit venu beaucoup de monde, de sorte qu'il a dû se trouver aujourd'hui, entre Saint-Brieuc et Dinan, près de 20,000 hommes. Nous avons eu toutes les peines du monde à empêcher nos jeunes gens de partir; mais avant de les laisser se mettre en marche, nous voulions être sûrs pour ne pas causer de la fatigue et des dépenses inutiles. Nous entendons dire à plusieurs personnes qu'il y aura guerre, et que la France aura de la peine à s'en tirer. Le zèle et l'ardeur de nos gardes nationales nous démontrent évidemment que ces propos partent de la bouche des ennemis de notre Constitution; car nous avons la preuve qu'en 24 heures, dans nos 5 départements, nous fournirions une armée de 300,000 hommes. (*Applaudissements.*)

« Une lettre écrite par le département des Côtes-du-Nord, trompé par des nouvelles d'alarmes des différentes villes qui l'avoisinent, a occasionné un départ de beaucoup de personnes, entre autres de Royal-Picardie cavalerie, parti le soir de Vannes, Pontivy et Josselin, avant d'avoir revu notre second courrier qui leur portait copie du certificat que nous vous envoyons. »

Voici le certificat :

« Extrait du registre des délibérations de Saint-Méen, district de Montfort.

« Nous, maire et officiers municipaux, certifions que M. Maho, député, de la part des administrateurs du directoire du district de Ploërmel, est arrivé environ à 1 heure dans la nuit du 27

au 28 juin 1791, pour prendre des informations relativement à l'annonce faite que des ennemis se présentaient au Guildo.

« Nous certifions de plus qu'une garde au détachement de la garde nationale du lieu, sur l'avis a nous donné de la descente annoncée, s'est rendue au Guildo, de là à Ebron, et qu'à ces endroits on a assuré auxdits détachements, qui venaient d'arriver, qu'il ne se passait aucune chose audit lieu du Guildo, que l'entreprise de 2 ou 300 hommes de s'embarquer et passer à l'étranger. Que différents détachements des gardes nationales réunis ont empêché l'embarquement, et ont dispersé tous ceux qui se proposaient de passer, de manière qu'ils se sont retirés dans les terres.

« En foi de quoi nous avons signé.

« A Saint-Méen, la nuit du 27 au 28, environ les 2 heures du matin. »

M. Fréteau-Saint-Just. Nous venons de recevoir en ce moment au comité diplomatique, des lettres de Vannes qui confirment les détails que vous venez d'entendre. Comme le constate le certificat, il y a eu méprise et l'on a cru voir un débarquement là où il n'y avait qu'un embarquement de 2 à 300 personnes pour l'Angleterre. (*Applaudissements.*)

M. Grenot, secrétaire, fait lecture de la liste indicative de ceux qui ont été portés pour la place de gouverneur de l'héritier présomptif du trône, à la suite du scrutin d'hier.

Suit cette liste :

MM. Agier, président d'un tribunal de district de Paris.
 Allonville (d'), ci-devant chevalier.
 Amand-d'Aupeley-de-Breteuil, département de l'Eure.
 Auger (l'abbé), de l'Académie des inscriptions.
 Bacon, électeur.
 Barberin, colonel d'artillerie.
 Baudin, maire de Sedan.
 Béranger, auteur de *l'Esprit de Mably*.
 Bernardin de Saint-Pierre, auteur des *Etudes de la nature*.
 Berquin, auteur de *l'Ami des Enfants*.
 Beugnot, procureur-syndic du département de l'Aube.
 Bigot de Préemanen.
 Bochart de Sarron.
 Bossu (l'abbé).
 Bouchage (du), officier d'artillerie de la marine.
 Bougainville (de).
 Bouillé (de).
 Bourbon-Conti.
 Bret, place des Victoires.
 Broussonnet, secrétaire de la Société d'agriculture.
 Gallet, principal du collège de Vannes.
 Cérutti.
 Charrost-Bethune (ci-devant duc).
 Châteaugiron (de).
 Coadjuteur de Sens (le).
 Coëtlogon (Emmanuel de).
 Condorcet.
 Coste, maire de Versailles.
 Croï (ci-devant duc de).
 Dacier, secrétaire perpétuel de l'Académie des belles-lettres.
 Desmares de Gacey, du département de l'Orne.

MM. Despaulx, directeur en chef de la ci-devant école militaire de Sorrèze.
 Devon de Forbonnais.
 Du Castel, homme de loi à Rouen.
 Ducis.
 Dudit de Romainville, ci-devant gouverneur des pages.
 Du Ménil.
 Duport du Tertre.
 Du Verger.
 Duverryer, secrétaire du sceau.
 Fleurieu.
 François de Neufchâteau.
 Garran de Coulon.
 Gères-Vaguez, du département de la Gironde.
 Guilton-Morveau, procureur général syndic du département de la Côte-d'Or.
 Harcourt (d').
 Hérault de Sechelles.
 Herbouville (d), président du département de Rouen.
 Hom, homme de loi.
 Jourdan, ci-devant président du district des Petits-Augustins.
 Kersaint, de Brest.
 La Cépède, administrateur du département de Paris.
 La Cretelle.
 Lafont, médecin.
 Lamétherie, frère du député.
 Leger ou Legier, juge de paix de la section des Postes.
 Lehoc, commandant de bataillon de la garde nationale de Paris.
 Leroy, de l'Académie des sciences.
 Mailhe, procureur général syndic de la Haute-Garonne.
 Malesherbes, ancien ministre.
 Mariette, caissier des ponts et chaussées.
 Mayot, membre du département de Paris.
 Mollien, rue de la Michodière.
 Mongès, de l'Académie des sciences.
 Montbel.
 Montiel, maire de Dôle.
 Montmorin, ministre.
 Morel de Vindé, juge d'un tribunal de district de Paris.
 Necker.
 Noël, rédacteur de la *Chronique*.
 Ormesson (d'), ci-devant contrôleur général.
 Pastoret, procureur général syndic du département de Paris.
 Perron, officier municipal de Paris.
 Peyres, de Nîmes, auteur de *l'Ecole des Pères*.
 Pujet (du), colonel d'artillerie.
 Quatremer de Quincy.
 Quesnay de Saint-Germain.
 Roncher, président de la section de Saint-Etienne-du-Mont.
 Sainte-Croix, ministre en Pologne.
 Saint-Martin, auteur du livre : *Des Erreurs et de la Vérité*.
 Séguin, évêque de la métropole de l'Est.
 Ségur, ambassadeur à Rome.
 Servan, ancien avocat général.
 Sicard (abbé).
 Terrède, médecin, à l'Aigle, département de l'Orne.
 Tremblay (du), administrateur du département de Paris.
 Valence.
 Valfort.
 Vandœuvre.